



Crédits photos : © stock.adobe.com

LE RISQUE CARDIOVASCULAIRE CHEZ LES CONDUCTEURS DU TRM

INTERLOCUTEURS INTERNES & EXTERNES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Crédits photos : © stock.adobe.com

COMPRENDRE

Conseils pour travailler **collectivement** dans le cadre d'une
démarche de prévention primaire



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Pour qu'une démarche de prévention soit efficace, elle doit être collective : appuyez-vous sur vos interlocuteurs internes & externes

Pour inscrire vos actions de prévention dans une démarche pérenne de **prévention primaire**, et donner du sens à toute la démarche, vous devez associer vos principaux interlocuteurs internes et externes

Chacun a son rôle...



Qu'il s'agisse des acteurs internes comme des acteurs externes, tous peuvent apporter une contribution efficace dans vos travaux :

- d'analyse des situations de travail,
- de compréhension de l'impact de l'organisation,
- des relations internes et externes,
- du ressenti à l'effectivité,
- du travail prescrit au travail réel,
- ...

Mettre en commun ces prismes différents c'est enrichir les problématiques observées.



Crédits photos : © stock.adobe.com

IDENTIFIER

Les acteurs internes, les acteurs externes et leurs apports dans la mission : synergie collective



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

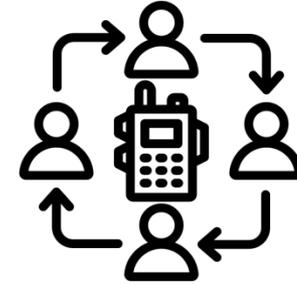
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



**Dans les slides suivantes, nous allons
vous aider à mieux cerner les
fonctions / services concernés**

Des interlocuteurs internes...



Du Dirigeant aux Salariés, en passant par

- le Management intermédiaire,
- le(s) SST (Sauveteur Secouriste du Travail),
- le service (Q)(H)SE (Qualité)(Hygiène) Sécurité Environnement,
- le(s) salarié(s) formé(s) et/ou ayant des missions spécifiques,
- le(s) APS (Acteur Prévention Secours),
- l'/les APTR (Animateur Prévention Transport Routier),
- les Services Maintenance et/ou Bâtiments, etc.
- ainsi que vos Élus au CSE et/ou la CSSCT le cas échéant,
- un/des salariés au besoin.

Il est primordial de travailler « tous ensemble ».

Prend les initiatives,
impulse le projet et
régule l'activité

Direction

Participe activement à la
démarche de prévention ;
compétences sociales, santé
au travail, temps de travail, ...

CSE

ENTREPRISE

Manage les
équipes selon les
consignes
générales &
intègre le travail
réel

Encadrement
intermédiaire

Salariés

Effectuent le
travail dans les
conditions
données
/constatent et
font remonter
les écarts

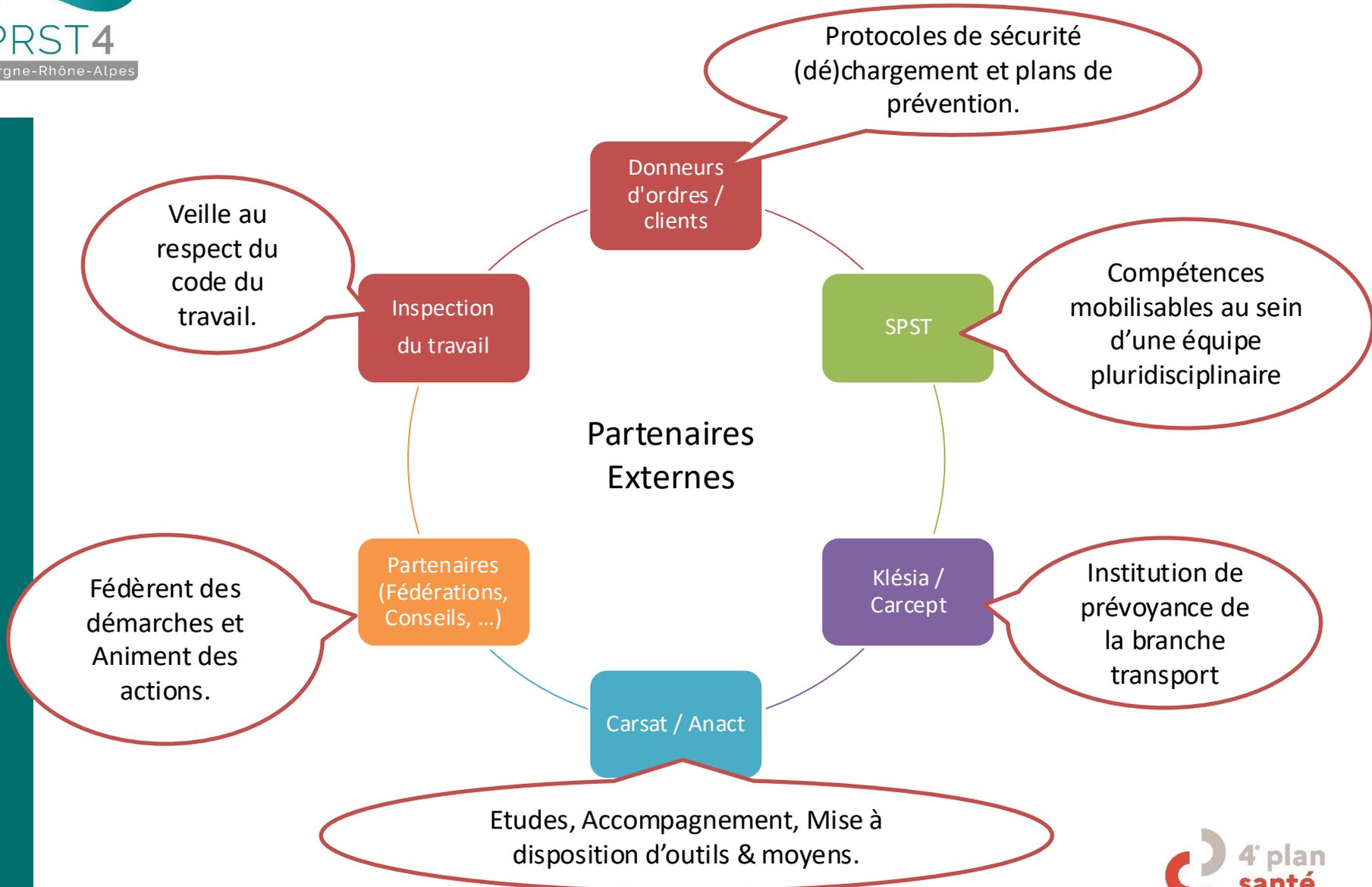
Des interlocuteurs externes...

Il s'agit de l'ensemble des services, partenaires et institutions qui vous entourent au quotidien :

- Service de Prévention & de Santé au Travail,
- Vos donneurs d'ordres / commanditaires,
- Fédérations professionnelles,
- Organismes professionnels,
- Carsat/Cramif,
- Services de l'État (Anact, Direction du Travail, ...),
- Prestataires, Conseils, IPRP,
- ...



Il sera toujours préférable d'avoir une bonne **connaissance réciproque** .





PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL

Auvergne
Rhône-Alpes



Crédits photos : © stock.adobe.com

AGIR



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

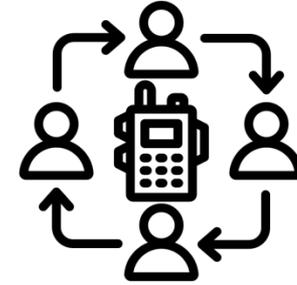
Action financée dans le cadre de l'appel à projets dotation exceptionnelle PST 4 – PRST 4



Deux niveaux d'échanges :

En Interne :

Partager les informations



Travailler dans un esprit de progression avec toutes les parties prenantes internes est le gage de l'acceptation et de l'adhésion collective à une démarche pérenne de prévention.

Pour être constructifs, les échanges doivent être argumentés, objectifs et sincères. Accepter de regarder la réalité des faits, sans avoir de préjugés ou d'idées préconçues. Accepter l'idée de se tromper, sans reproches respectives, pour avancer plutôt que de stagner en attendant d'être certain d'avoir **LA** solution.

Deux niveaux d'échanges :

En Externe :

Trouver des Conseils et Accompagnements

Premier interlocuteur de l'entreprise en matière de santé au travail, le Service de Prévention et de Santé au Travail est un interlocuteur privilégié aussi bien sur les situations « individuelles » que sur l'évolution globale de la santé de vos collaborateurs.



Vous trouverez aussi des conseils et des accompagnements auprès de vos Fédérations Professionnels, de vos Organismes Professionnels, Conseils, Experts, etc... ainsi que du réseau des Carsat/Cramif.

Enfin, les services de contrôle de la Direction du Travail (DDEETS / DREETS) réalisent des contrôles, informent et conseillent les employeurs, les salariés et les Instances Représentatives du Personnel (IRP).

Prérequis pour une démarche efficace :

Une synergie collective

Reconnaitre le rôle et les compétences de chacun dans la démarche.

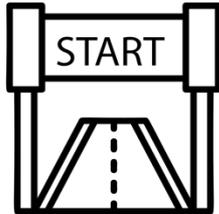
Des alliés

Le CSE/La CSSCT, un salarié compétent en santé sécurité sont les alliés d'une **démarche partagée**

Écouter les salariés

Ce sont ceux qui exercent l'activité professionnelle qui sont souvent les mieux placés pour **imaginer des solutions de prévention**.

Mobiliser les acteurs: Quand et comment ?



Avant toute chose :

Echanger avec votre Service de Prévention & Santé au Travail pour
disposer de la Fiche d'Entreprise



Réaliser / mettez à jour votre Document Unique d'Evaluation des
Risques Professionnels

Mobiliser les acteurs : Dans quel ordre et pourquoi ?

En interne :

A l'analyse
préalable

Associer les salariés dans
l'évaluation du travail réel

Au démarrage de
l'action

Des discussions avec le CSE/la
CSSCT, un salarié compétent en
santé sécurité, vous permettront de
hiérarchiser votre plan d'action

En cours de mise
en œuvre

Ce sont ceux qui exercent l'activité
professionnelle qui sont souvent les
mieux placés pour **imaginer des
solutions de prévention.**

Mobiliser les acteurs : Dans quel ordre et pourquoi ?

En externe :

SPST

Premier interlocuteur externe sur la santé au travail des collaborateurs, il participe au CSE et peut vous aider à imaginer et hiérarchiser vos actions

Fédérations et Organismes professionnels

Interlocuteurs le choix pour vous conseiller et vous accompagner efficacement ainsi que vos salariés (Klésia – Carcept Prev, OPCO, AFT, ...)

Institutions et Services de l'État

Le réseau Carsat/Cramif peut vous accompagner au montage de projets dans le temps.
L'inspection du travail effectue des contrôles & conseille



Crédits photos : © stock.adobe.com

POUR ALLER PLUS LOIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités